

NOTE EXPLICATIVE

DE SYNTHESE

OBJET : Désignation des membres des commissions municipales et des représentants du conseil municipal au sein des organismes extérieurs

P. J. : 4 projets de délibération

Lors de son installation au sein du conseil municipal le 29 avril 2014, Monsieur Gilles UKEIWE a été désigné membre des commissions de l'Action Educative et de la Vie des Quartiers (CAEVQ) et de la Jeunesse et des Sports (CJS). Par ailleurs et suite à la démission de Monsieur Jacques LEGUERE, Monsieur Gilles UKEIWE a été désigné membre de la Commission Consultative des Services Publics Locaux (CCSPL) par délibération n° 2014/1178 du 23 octobre 2014. Enfin Monsieur Gilles UKEIWE a été désigné pour représenter la Ville de Nouméa au sein de l'assemblée générale de la Mission d'Insertion des Jeunes de la province Sud et du conseil d'administration de l'association de l'Ecole de Cirque de Nouvelle-Calédonie.

Toutefois, Monsieur Gilles UKEIWE a démissionné de ses fonctions de conseiller municipal, selon acte enregistré le 16 mai dernier.

Il est donc proposé au conseil municipal de procéder à son remplacement au sein des commissions municipales et organismes extérieurs susmentionnés.

D'une manière générale, il est voté au scrutin secret toutes les fois que le tiers des membres présents le réclame, ou qu'il s'agit de procéder à la nomination ou présentation.

Toutefois, conformément à l'article L 121-12 du Code des communes de la Nouvelle-Calédonie et à l'article 31 du règlement intérieur, le conseil municipal peut décider, à l'unanimité, de ne pas procéder au scrutin secret aux nominations ou aux présentations, sauf dispositions législatives ou réglementaires prévoyant expressément ce mode de scrutin.

Considérant qu'aucune disposition législative ou réglementaire ne s'y oppose, il est proposé au conseil municipal de lever, préalablement au vote, le scrutin secret pour désigner des représentants du conseil municipal au sein de commissions municipales et des organismes extérieurs.

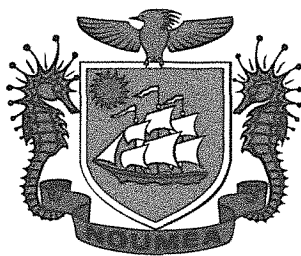
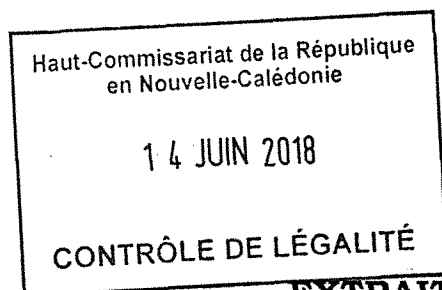
Tel est l'objet des quatre projets de délibération ci-joints que j'ai l'honneur de soumettre à votre approbation.

Nouméa, le 4 juin 2018

Le Maire,

Sonia LAGARDE





VILLE DE NOUMEA

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mil dix-huit, le mardi 12 juin à 18 heures, le conseil municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie, en séance publique, sous la présidence de Madame Sonia LAGARDE, Maire.

ETAIENT PRESENTS :

	Mme	Sonia LAGARDE	Mme	Christine BELLET
	M.	Jean-Pierre DELRIEU	M.	Henri OUILLEMON
	Mme	Kareen CORNAILLE	Mme	Laurène CASSAGNE
	Mme	Diane BUI-DUYET	M.	Marc DESCHAMPS
DATE DE CONVOCACTION	Mme	Françoise SUVE	Mme	Liliane CONDOUMY
04.06.2018	M.	Dominique SIMONET	M.	Gaël YANNO
	Mme	Anne-Christine CHIMENTI	M.	Philippe BLAISE
	Mme	Patricia VAN RYSWYCK	Mme	Isabelle CHAMPMOREAU
DATE D'AFFICHAGE	M.	Tristan DERYCKE	M.	Jean-Claude BRIAULT
06.06.2018	Mme	Tuilogona O'CONNOR	M.	Charles ERIC
	Mme	Valérie LAROQUE	Mme	Marie-Jo BARBIER-PONTONI
	M.	Alexandre MACHFUL	Mme	Dominique KORFANTY
	M.	Christophe OBLED	M.	Angélo PITO
	M.	Kalisito MUSUMUSU	M.	Hnadriane HNADRIANE

formant la majorité des membres en exercice.

ABSENTS EXCUSES :

		M.	Marc MANSEL	M.	Christophe CHEVILLON
Nombre de		Mme	Chantal BOUYE	M.	Patrick SENS
conseillers en exercice	: 53	M.	Daniel LEROUX	M.	Christophe DELESSERT
		M.	Marc ZEISEL	Mme	Jinezi Annie QAEZE
Nombre de présents	: 28	M.	Nicolas VIGNOLES	Mme	Charlène SOERIP
Nombre de votants	: 43	Mme	Marie-Noëlle LOPEZ	M.	André WAMO
(15 procurations)		Mme	Martine LAGNEAU	Mme	Isabelle LAFLEUR
		M.	Pierre FAIRBANK	Mme	Sonia BACKES
		M.	Mathieu OUANEMA	Mme	Félicia BALLANGER
		Mme	Sabine KAGY	M.	Jonas TAOFIFENUA
		Mme	Janine BAJON	Mme	Dina REY
		Mme	Karine DESTOURS	Mme	Mireille LEVY
		Mme	Germaine NEWEDOU		

Madame Diane BUI-DUYET a été élue secrétaire de séance.

DELIBERATION N° 2018/ 803

levant le vote à scrutin secret pour la désignation de représentants du conseil municipal au sein des commissions intérieures et organismes extérieurs

Le conseil municipal de la Ville de Nouméa, réuni en séance publique, le **12 JUIN 2018**

VU la loi organique modifiée n° 99/209 du 19 mars 1999 relative à la Nouvelle-Calédonie, publiée au journal officiel de la Nouvelle-Calédonie le 24 mars 1999,

VU la loi modifiée n° 99/210 du 19 mars 1999 relative à la Nouvelle-Calédonie, publiée au journal officiel de la Nouvelle-Calédonie le 24 mars 1999,

VU le code des communes de la Nouvelle-Calédonie et notamment son article L 126-1,

VU le règlement intérieur du conseil municipal de la Ville de Nouméa,

VU la note explicative de synthèse n° 2018/116 du 4 juin 2018,

Après en avoir délibéré,

DECIDE :

ARTICLE 1^{er} /

Le conseil municipal, à l'unanimité de ses membres présents, décide de lever le vote au scrutin secret pour désigner des représentants du conseil municipal au sein des commissions municipales et organismes extérieurs.

ARTICLE 2 /

Le délai de recours devant le Tribunal Administratif de Nouvelle-Calédonie contre le présent acte est de deux mois à compter de sa publication.

ARTICLE 3 /

Le Maire est chargé de l'exécution de la présente délibération qui sera enregistrée, transmise à Monsieur le Commissaire Délégué de la République pour la province Sud et publiée par voie d'affichage.

Haut-Commissariat de la République
en Nouvelle-Calédonie

14 JUIN 2018

CONTRÔLE DE LÉGALITÉ

DELIBERE EN SEANCE PUBLIQUE, LE **12 JUIN 2018**

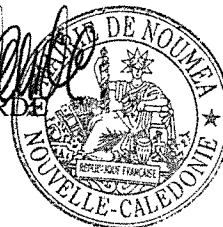
POUR EXTRAIT CONFORME

NOUMEA, LE **13 JUIN 2018**

Le Maire certifie que par le présent acte
avant été transmis le **14 JUIN 2018**
au Commissaire Délégué
SUBD. ADMINIS. SUD - 1
D.A.J.M. (C.C.M.) - 15 JUIN 2018
AFFICHAGE et publié le -
est exécutoire de plein droit.



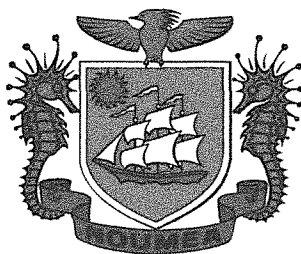
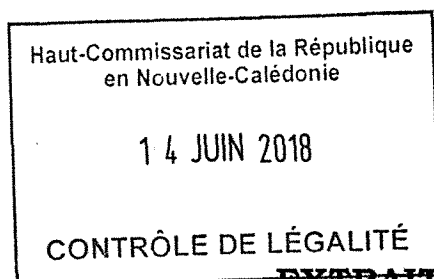
Le Maire,
[Signature]
Sonia LAGARDE



Pour le Maire et par délégation,

[Signature]
Anne-Christine CHIMENTI
9^e adjointe au Maire
chargée des finances

504



VILLE DE NOUMEA

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mil dix-huit, le mardi 12 juin à 18 heures, le conseil municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie, en séance publique, sous la présidence de Madame Sonia LAGARDE, Maire.

ETAIENT PRESENTS :

	Mme	Sonia LAGARDE	Mme	Christine BELLET
	M.	Jean-Pierre DELRIEU	M.	Henri OUILLEMON
	Mme	Kareen CORNAILLE	Mme	Laurène CASSAGNE
	Mme	Diane BUI-DUYET	M.	Marc DESCHAMPS
DATE DE CONVOCATION	Mme	Françoise SUVE	Mme	Liliane CONDOUMY
04.06.2018	M.	Dominique SIMONET	M.	Gaël YANNO
	Mme	Anne-Christine CHIMENTI	M.	Philippe BLAISE
	Mme	Patricia VAN RYSWYCK	Mme	Isabelle CHAMPMOREAU
DATE D'AFFICHAGE	M.	Tristan DERYCKE	M.	Jean-Claude BRIAULT
06.06.2018	Mme	Tuilogona O'CONNOR	M.	Charles ERIC
	Mme	Valérie LAROQUE	Mme	Marie-Jo BARBIER-PONTONI
	M.	Alexandre MACHFUL	Mme	Dominique KORFANTY
	M.	Christophe OBLED	M.	Angélo PITO
	M.	Kalisito MUSUMUSU	M.	Hnadriane HNADRIANE

formant la majorité des membres en exercice.

ABSENTS EXCUSES :

	M.	Marc MANSEL	M.	Christophe CHEVILLON
	Mme	Chantal BOUYE	M.	Patrick SENS
Nombre de conseillers en exercice : 53	M.	Daniel LEROUX	M.	Christophe DELESSERT
	M.	Marc ZEISEL	Mme	Jinezi Annie QAEZE
Nombre de présents : 28	M.	Nicolas VIGNOLES	Mme	Charlène SOERIP
Nombre de votants : 43	Mme	Marie-Noëlle LOPEZ	M.	André WAMO
(15 procurations)	Mme	Martine LAGNEAU	Mme	Isabelle LAFLEUR
	M.	Pierre FAIRBANK	Mme	Sonia BACKES
	M.	Mathieu OUANEMA	Mme	Félicia BALLANGER
	Mme	Sabine KAGY	M.	Jonas TAOFIFENUA
	Mme	Janine BAJON	Mme	Dina REY
	Mme	Karine DESTOURS	Mme	Mireille LEVY
	Mme	Germaine NEWEDOU		

Madame Diane BUI-DUYET a été élue secrétaire de séance.

DELIBERATION N° 2018/504
modifiant la délibération modifiée n° 2014/542 du 29 avril 2014 désignant
les membres des commissions municipales permanentes

Le conseil municipal de la Ville de Nouméa, réuni en séance publique, le **12 JUIN 2018**

VU la loi organique modifiée n° 99/209 du 19 mars 1999 relative à la Nouvelle-Calédonie, publiée au journal officiel de la Nouvelle-Calédonie le 24 mars 1999,

VU la loi modifiée n° 99/210 du 19 mars 1999 relative à la Nouvelle-Calédonie, publiée au journal officiel de la Nouvelle-Calédonie le 24 mars 1999,

VU le Code des communes de la Nouvelle-Calédonie,

VU la délibération du conseil municipal de la Ville de Nouméa n° 2014/542 du 29 avril 2014 désignant les membres des commissions municipales permanentes,

Vu la délibération du conseil municipal de la Ville de Nouméa n° 2014/1178 du 23 octobre 2014 modifiant la délibération n° 2014/542 du 29 avril 2014 désignant les membres des commissions municipales permanentes,

VU le règlement intérieur du conseil municipal de la Ville de Nouméa,

VU la note explicative de synthèse n° 2018/116 du 4 juin 2018,

Après en avoir délibéré, et après avoir levé à l'unanimité le recours au scrutin secret pour les articles 1 à 3,

D E C I D E :

ARTICLE 1^{er} /

L'article 5 de la délibération modifiée n° 2014/542 du 29 avril 2014 susvisée est modifié ainsi qu'il suit :

Au lieu de :

Les membres du conseil municipal ci-après désignés composent avec le Maire, Président de droit, la **Commission de l'Action Educative et de la Vie des Quartiers** :

M. Jean-Pierre DELRIEU
Mme Tuilogona O'CONNOR
Mme Germaine NEWEDOU
Mme Laurène CASSAGNE
M. Christophe DELESSERT
M. Angélo PITO
Mme Isabelle CHAMPMOREAU
M. Gilles UKEIWE
Mme Mireille LEVY

Lire :

Les membres du conseil municipal ci-après désignés composent avec le Maire, Président de droit, la **Commission de l'Action Educative et de la Vie des Quartiers** :

M. Jean-Pierre DELRIEU
Mme Tuilogona O'CONNOR
Mme Germaine NEWEDOU
Mme Laurène CASSAGNE
M. Christophe DELESSERT
M. Angélo PITO
Mme Isabelle CHAMPMOREAU
M. Hnadriane HNADRIANE
Mme Mireille LEVY

ARTICLE 2 /

L'article 9 de la délibération modifiée n° 2014/542 du 29 avril 2014 susvisée est modifié ainsi qu'il suit :

Au lieu de :

Les membres du conseil municipal ci-après désignés composent avec le Maire, Président de droit, la **Commission de la Jeunesse et des Sports** :

Mme Diane BUI-DUYET
 M. Pierre FAIRBANK
 Mme Sabine KAGY
 M. Kalisito MUSUMUSU
 M. Henri OUILLEMON
 M. André WAMO
 Mme Félicia BALLANGER
 M. Gilles UKEIWE
 M. Jonas TAOFIFENUA

Lire :

Les membres du conseil municipal ci-après désignés composent avec le Maire, Président de droit, la **Commission de la Jeunesse et des Sports** :

Mme Diane BUI-DUYET
 M. Pierre FAIRBANK
 Mme Sabine KAGY
 M. Kalisito MUSUMUSU
 M. Henri OUILLEMON
 M. André WAMO
 Mme Félicia BALLANGER
 M. Hnadriane HNADRIANE
 M. Jonas TAOFIFENUA

ARTICLE 3 /

L'article 11 de la délibération modifiée n° 2014/542 du 29 avril 2014 susvisée est modifié ainsi qu'il suit :

Au lieu de :

Les membres du conseil municipal ci-après désignés composent avec le Maire, Président de droit, la **Commission Consultative des Services Publics Locaux** :

Mme Françoise SUVE
 Mme Anne-Christine CHIMENTI
 M. Tristan DERYCKE
 Mme Karine DESTOURS
 Mme Kareen CORNAILLE
 M. Patrick SENS
 M. Philippe BLAISE
 Mme Marie-Jo BARBIER-PONTONI
 M. Gilles UKEIWE

Lire :

Les membres du conseil municipal ci-après désignés composent avec le Maire, Président de droit, la **Commission Consultative des Services Publics Locaux** :

Mme Françoise SUVE
Mme Anne-Christine CHIMENTI
M. Tristan DERYCKE
Mme Karine DESTOURS
Mme Kareen CORNAILLE
M. Patrick SENS
M. Philippe BLAISE
Mme Marie-Jo BARBIER-PONTONI
M. Hnadriane HNADRIANE

LE RESTE SANS CHANGEMENT.

ARTICLE 4 /

Le délai de recours devant le Tribunal Administratif de Nouvelle-Calédonie contre le présent acte est de deux mois à compter de sa publication.

ARTICLE 5 /

Le Maire est chargé de l'exécution de la présente délibération qui sera enregistrée, transmise à Monsieur le Commissaire Délégué de la République pour la province Sud et publiée par voie d'affichage.

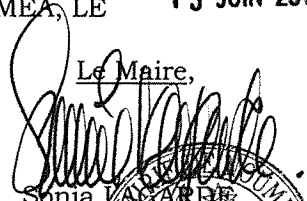
DELIBERE EN SEANCE PUBLIQUE, LE **12 JUIN 2018**

POUR EXTRAIT CONFORME

NOUMEA, LE **13 JUIN 2018**

DESTINATAIRES :

SUBD. ADMINIS. SUD	-	1
D.A.J.M. (C.C.M.)	-	1
CABINET DU MAIRE	-	1
AFFICHAGE	-	1

Le Maire,
Sonia



Le Maire certifie que par le présent acte
ayant été transmis le **14 JUIN 2018**
au Commissaire Délégué
~~et notifié le~~
et / ou publié le **15 JUIN 2018**
est exécutoire de plein droit.



Pour le Maire et par délégation,

Anne-Christine Chimenti
Anne-Christine CHIMENTI
9^e adjointe au Maire
chargée des finances

Haut-Commissariat de la République
en Nouvelle-Calédonie

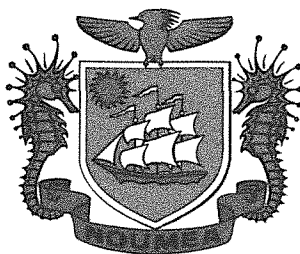
14 JUIN 2018

CONTRÔLE DE LÉGALITÉ

Haut-Commissariat de la République
en Nouvelle-Calédonie

14 JUIN 2018

CONTRÔLE DE LÉGALITÉ



VILLE DE NOUMEA

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mil dix-huit, le mardi 12 juin à 18 heures, le conseil municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie, en séance publique, sous la présidence de Madame Sonia LAGARDE, Maire.

ETAIENT PRESENTS :

DATE DE CONVOCATION 04.06.2018	Mme	Sonia LAGARDE	Mme	Christine BELLET
	M.	Jean-Pierre DELRIEU	M.	Henri OUILLEMON
	Mme	Kareen CORNAILLE	Mme	Laurène CASSAGNE
	Mme	Diane BUI-DUYET	M.	Marc DESCHAMPS
	Mme	Françoise SUVE	Mme	Liliane CONDOUMY
DATE D'AFFICHAGE 06.06.2018	M.	Dominique SIMONET	M.	Gaël YANNO
	Mme	Anne-Christine CHIMENTI	M.	Philippe BLAISE
	Mme	Patricia VAN RYSWYCK	Mme	Isabelle CHAMPMOREAU
	M.	Tristan DERYCKE	M.	Jean-Claude BRIAULT
	Mme	Tuilogona O'CONNOR	M.	Charles ERIC
	Mme	Valérie LARQUE	Mme	Marie-Jo BARBIER-PONTONI
	M.	Alexandre MACHFUL	Mme	Dominique KORFANTY
	M.	Christophe OBLED	M.	Angélo PITO
	M.	Kalisito MUSUMUSU	M.	Hnadriane HNADRIANE

formant la majorité des membres en exercice.

ABSENTS EXCUSES :

Nombre de conseillers en exercice	:	53	M.	Marc MANSEL	M.	Christophe CHEVILLON
			Mme	Chantal BOUYE	M.	Patrick SENS
			M.	Daniel LEROUX	M.	Christophe DELESSERT
Nombre de présents	:	28	M.	Marc ZEISEL	Mme	Jinezi Annie QAEZE
			M.	Nicolas VIGNOLES	Mme	Charlène SOERIP
Nombre de votants (15 procurations)	:	43	Mme	Marie-Noëlle LOPEZ	M.	André WAMO
			Mme	Martine LAGNEAU	Mme	Isabelle LAFLEUR
			M.	Pierre FAIRBANK	Mme	Sonia BACKES
			M.	Mathieu OUANEMA	Mme	Félicia BALLANGER
			Mme	Sabine KAGY	M.	Jonas TAOFIFENUA
			Mme	Janine BAJON	Mme	Dina REY
			Mme	Karine DESTOURS	Mme	Mireille LEVY
			Mme	Germaine NEWEDOU		

Madame Diane BUI-DUYET a été élue secrétaire de séance.

DELIBERATION N° 2018/805

modifiant la délibération modifiée n° 2014/545 du 29 avril 2014 nommant les représentants de la Ville de Nouméa au sein des organismes extérieurs du secteur social

12 JUIN 2018

Le conseil municipal de la Ville de Nouméa, réuni en séance publique, le

VU la loi organique modifiée n° 99/209 du 19 mars 1999 relative à la Nouvelle-Calédonie, publiée au journal officiel de la Nouvelle-Calédonie le 24 mars 1999,

VU la loi modifiée n° 99/210 du 19 mars 1999 relative à la Nouvelle-Calédonie, publiée au journal officiel de la Nouvelle-Calédonie le 24 mars 1999,

VU le Code des communes de la Nouvelle-Calédonie,

VU la délibération du conseil municipal de la Ville de Nouméa n° 2014/545 du 29 avril 2014 nommant les représentants de la Ville de Nouméa au sein des organismes extérieurs du secteur social,

VU la note explicative de synthèse n° 2018/116 du 4 juin 2018,

Après en avoir délibéré, et après avoir levé à l'unanimité le recours au scrutin secret pour l'article 1^{er},

D E C I D E :

ARTICLE 1^{er} /

L'article 2 de la délibération modifiée n° 2014/545 du 29 avril 2014 susvisée est modifié ainsi qu'il suit :

Au lieu de :

Les membres du conseil municipal ci-après désignés sont autorisés à représenter la Commune de Nouméa en siégeant au sein de l'Assemblée Générale de la **Mission d'Insertion des Jeunes de la province Sud** :

TITULAIRES		SUPPLEANT(E)S	
Mme	Diane BUI-DUYET	Mme	Germaine NEWEDOU
M.	Alexandre MACHFUL	Mme	Charlène SOERIP
Mme	Tuilogona O'CONNOR	M.	Marc MANSEL
Mme	Sabine KAGY	M.	Christophe DELESSERT
M.	Gilles UKEIWE	Mme	Isabelle LAFLEUR

Lire :

Les membres du conseil municipal ci-après désignés sont autorisés à représenter la Commune de Nouméa en siégeant au sein de l'Assemblée Générale de la **Mission d'Insertion des Jeunes de la province Sud** :

TITULAIRES		SUPPLEANT(E)S	
Mme	Diane BUI-DUYET	Mme	Germaine NEWEDOU
M.	Alexandre MACHFUL	Mme	Charlène SOERIP
Mme	Tuilogona O'CONNOR	M.	Marc MANSEL
Mme	Sabine KAGY	M.	Christophe DELESSERT
M.	Hnadriane HNADRIANE	Mme	Isabelle LAFLEUR

ARTICLE 2 /

Le délai de recours devant le Tribunal Administratif de Nouvelle-Calédonie contre le présent acte est de deux mois à compter de sa publication.

ARTICLE 3 /

Le Maire est chargé de l'exécution de la présente délibération qui sera enregistrée, transmise à Monsieur le Commissaire Délégué de la République pour la province Sud et publiée par voie d'affichage.

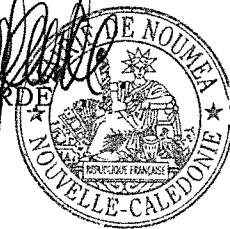
DELIBERE EN SEANCE PUBLIQUE, LE **12 JUIN 2018**

POUR EXTRAIT CONFORME

NOUMEA, LE **13 JUIN 2018**

Le Maire,

Sonia LAGARDE

DESTINATAIRES :

SUBD. ADMINIS. SUD	-	1
D.A.J.M. (CCM)	-	1
CABINET DU MAIRE	-	1
AFFICHAGE	-	1

Haut-Commissariat de la République
en Nouvelle-Calédonie

14 JUIN 2018

CONTRÔLE DE LÉGALITÉ

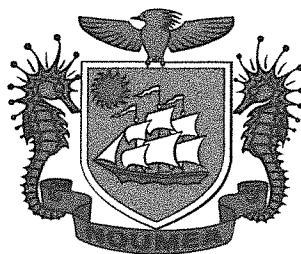
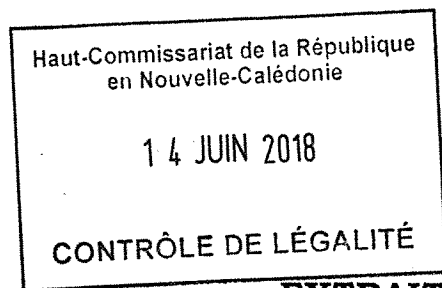
Le Maire certifie que par le présent acte
ayant été transmis le **14 JUIN 2018**
au Commissaire Délégué
et notifié le
et / ou publié le **15 JUIN 2018**
est exécutoire de plein droit.



Pour le Maire et par délégation,

Anne-Christine CHIMENTI
9^e adjointe au Maire
chargée des finances

806



VILLE DE NOUMEA

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mil dix-huit, le mardi 12 juin à 18 heures, le conseil municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie, en séance publique, sous la présidence de Madame Sonia LAGARDE, Maire.

ETAIENT PRESENTS :

DATE DE CONVOCACTION 04.06.2018	Mme	Sonia LAGARDE	Mme	Christine BELLET
	M.	Jean-Pierre DELRIEU	M.	Henri OUILLEMON
	Mme	Kareen CORNAILLE	Mme	Laurène CASSAGNE
	Mme	Diane BUI-DUYET	M.	Marc DESCHAMPS
	Mme	Françoise SUVE	Mme	Liliane CONDOUMY
DATE D'AFFICHAGE 06.06.2018	M.	Dominique SIMONET	M.	Gaël YANNO
	Mme	Anne-Christine CHIMENTI	M.	Philippe BLAISE
	Mme	Patricia VAN RYSWYCK	Mme	Isabelle CHAMPMOREAU
	M.	Tristan DERYCKE	M.	Jean-Claude BRIAULT
	Mme	Tuilogona O'CONNOR	M.	Charles ERIC
	Mme	Valérie LAROQUE	Mme	Marie-Jo BARBIER-PONTONI
	M.	Alexandre MACHFUL	Mme	Dominique KORFANTY
	M.	Christophe OBLED	M.	Angélo PITO
	M.	Kalisito MUSUMUSU	M.	Hnadriane HNADRIANE

formant la majorité des membres en exercice.

ABSENTS EXCUSES :

Nombre de conseillers en exercice	:	53	M.	Marc MANSEL	M.	Christophe CHEVILLON
			Mme	Chantal BOUYE	M.	Patrick SENS
Nombre de présents	:	28	M.	Daniel LEROUX	M.	Christophe DELESSERT
			M.	Marc ZEISEL	Mme	Jinezi Annie QAEZE
Nombre de votants (15 procurations)	:	43	M.	Nicolas VIGNOLES	Mme	Charlène SOERIP
			Mme	Marie-Noëlle LOPEZ	M.	André WAMO
			Mme	Martine LAGNEAU	Mme	Isabelle LAFLEUR
			M.	Pierre FAIRBANK	Mme	Sonia BACKES
			M.	Mathieu OUANEMA	Mme	Félicia BALLANGER
			Mme	Sabine KAGY	M.	Jonas TAOFIFENUA
			Mme	Janine BAJON	Mme	Dina REY
			Mme	Karine DESTOURS	Mme	Mireille LEVY
			Mme	Germaine NEWEDOU		

Madame Diane BUI-DUYET a été élue secrétaire de séance.

DELIBERATION N° 2018/506
modifiant la délibération modifiée n° 2014/549 du 29 avril 2014 nommant les représentants de la
Ville de Nouméa au sein des organismes extérieurs du secteur de la culture

Le conseil municipal de la Ville de Nouméa, réuni en séance publique, le **12 JUIN 2018**

VU la loi organique modifiée n° 99/209 du 19 mars 1999 relative à la Nouvelle-Calédonie, publiée au journal officiel de la Nouvelle-Calédonie le 24 mars 1999,

VU la loi modifiée n° 99/210 du 19 mars 1999 relative à la Nouvelle-Calédonie, publiée au journal officiel de la Nouvelle-Calédonie le 24 mars 1999,

VU le Code des communes de la Nouvelle-Calédonie,

VU la délibération du conseil municipal de la Ville de Nouméa n° 2014/549 du 29 avril 2014 nommant les représentants de la Ville de Nouméa au sein des organismes extérieurs du secteur de la culture,

VU la note explicative de synthèse n° 2018/116 du 4 juin 2018,

Après en avoir délibéré, et après avoir levé à l'unanimité le recours au scrutin secret pour l'article 1^{er},

D E C I D E :

ARTICLE 1^{er} /

L'article 1^{er} de la délibération modifiée n° 2014/549 du 29 avril 2014 susvisée est modifié ainsi qu'il suit :

Au lieu de :

Les membres du conseil municipal ci-après désignés sont autorisés à représenter la Commune de Nouméa en siégeant au sein du conseil d'administration de l'association de **l'Ecole de Cirque de Nouvelle-Calédonie** :

<u>TITULAIRES</u>		<u>SUPPLEANT(E)S</u>	
Mme	Liliane CONDOUMY	Mme	Sabine KAGY
M.	Gille UKEIWE	Mme	Félicia BALLANGER

Lire :

Les membres du conseil municipal ci-après désignés sont autorisés à représenter la Commune de Nouméa en siégeant au sein du conseil d'administration de l'association de **l'Ecole de Cirque de Nouvelle-Calédonie** :

<u>TITULAIRES</u>		<u>SUPPLEANT(E)S</u>	
Mme	Liliane CONDOUMY	Mme	Sabine KAGY
M.	Hnadriane HNADRIANE	Mme	Félicia BALLANGER

ARTICLE 2 /

Le délai de recours devant le Tribunal Administratif de Nouvelle-Calédonie contre le présent acte est de deux mois à compter de sa publication.

ARTICLE 3 /

Le Maire est chargé de l'exécution de la présente délibération qui sera enregistrée, transmise à Monsieur le Commissaire Délégué de la République pour la province Sud et publiée par voie d'affichage.

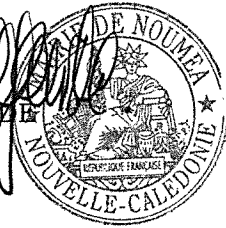
DELIBERE EN SEANCE PUBLIQUE, LE 12 JUIN 2018

POUR EXTRAIT CONFORME

NOUMEA, LE 13 JUIN 2018

Le Maire,

Sonia LAGARDE



DESTINATAIRES :

SUBD. ADMINIS. SUD	-	1
D.A.J.M. (CCM)	-	1
CABINET DU MAIRE	-	1
AFFICHAGE	-	1

Haut-Commissariat de la République
en Nouvelle-Calédonie

14 JUIN 2018

CONTRÔLE DE LÉGALITÉ

Le Maire certifie que par le présent acte
ayant été transmis le 14 JUIN 2018
au Commissaire Délégué
~~et notifié~~
et / ou publié le 15 JUIN 2018
est exécutoire de plein droit.



Pour le Maire et par délégation,

Anne-Christine CHIMENTI
9^e adjointe au Maire
chargée des finances